CHRONIQUE OUVRIERE

WINDSOR, 8 décembre 1887.

Monsieur le Rédacteur de LA PRESSE,

J'espère que cette lettre vous parviendra un jour ou l'autre, mais franchement depuis que je suis à Windsor, j'ai perdu la notion exacte du temps et des heures. Nous avons ici trois temps : le temps de Windsor, celui du Grand-Tronc et celui de Détroit, chose très commode pour manquer les rendez-vous. En dehors de ce petit contre-temps, la Commission est très satisfaite de son séjour à Windsor. Nous avons entendu des témoignages d'autant plus importants que patrons et employés sont sous l'influence et on pourrait dire sous le contrôle des fluctuations et des exigences américaines. Les Canadiens-Français occupent, tant à Windsor qu'à Détroit, une position importante dans le commerce, nous devons entendre cette après-midi le témoignage de M. C. W. Gauthier, dont les bureaux sont à Détroit, mais dont la maison principale est à Sandwich. Ce monsieur a créé une immense exploitation de pêche ; il occupe toute une flotte de steamers, de goëlettes, etc., montée par plus de 400 hommes et exploite du poisson frais jusqu'à Winnipeg.

Je crois faire plaisir à vos lecteurs en citant le succès de cette entreprise Canadienne-Française, créée à la frontière ouest de la province d'Ontario. Nous avons entendu hier deux pêcheurs MM. Antaya et Méloche et je vous assure que cela m'a fait plaisir d'entendre parler français.

Je crois devoir vous signaler les manœuvres employése, pour entraver les travaux de la commission ; manœuvres qui ne sont du reste couronnées d'aucun succès.

M. Walsh, d'Halifax, et moi avons quitté Toronto jeudi soir pour Windsor, afin de voir les patrons et les employés de Windsor et de préparer les travaux de la commission.

Or samedi matin le *Globe* de Toronto publiait dans ses notes de Windsor l'entrefilet suivant :

La Commission du Travail

La Commission du Travail de la Puissance, sera à Windsor la semaine prochaine pour recevoir des notes pour le prochain rapport sur l'état du travail au Canada. Les Chevaliers du Travail prétendent que la Commission n'est pas justement composée, et ne se dérangeront pas pour fournir des faits à la Commission.

Or, rien n'était plus inexact. Tout d'abord je ferai remarquer que les faits et gestes des Chevaliers sont aujourd'hui parfaitement connus du public, et qu'on sait qu'une décision n'a et ne peut avoir de valeur que lorsqu'elle a été régulièrement adoptée dans une séance régulière. Ce que dit celui-ci, ou celui-là, n'engage pas plus l'ordre des Chevaliers que je ne pourrais engager LA PRESSE. Mais il y a plus, jamais à Windsor les Chevaliers n'ont songé à boycotter la commission. Je tiens la chose d'une personne qui doit la savoir du maître-travaillant du district. C'est par lui que j'ai connu la note du *Globe*, et en me la montrant, il m'a dit qu'il était étonné de ce que disait ce journal, attendu que si pareille décision avait été prise ou devait être prise, il serait le premier à le savoir.

Les Chevaliers ont eu une réunion mardi soir et loin de fuir la commission, ils ont nommé des délégations chargées de venir exposer, devant elle, la condition des travailleurs de Windsor. Nous en avons reçu une hier soir, et nous en recevrons deux ce soir ; cer nous tenons des séances jusqu'à onze heures et une fois nous avons siégé jusqu'à près de minuit.

Je me suis étendu longuement sur cet incident, parce qu'à mon avis il a une signification capitale.

La commission est vue d'un mauvais œil par quelques journaux, qui mettent tout en œuvre pour entraver ses travaux.

La note du *Globe*, n'était pas à mon avis le résultat d'une information sérieuse, mais bien un mot d'ordre, ou plutôt une invitation faite aux Chevaliers du Travail de Windsor, de ne pas venir devant la commission. Le *Globe*, en a été pour ses frais, car les Chevaliers n'ont nullement fait attention à ce qu'il disait.

Quel est le but du *Globe*, et des journaux qui l'imitent ? C'est ce qu'il serait utile pour les ouvriers de connaître.

Quelle que soit la valeur, la capacité ou l'incapacité des membres de la commission, il n'en est pas moins vrai, qu'elle fait appel à tous, patrons et ouvriers, les invitant à venir publiquement exposer leurs griefs et leurs idées. Ces notes sont recueillies par des sténographes assermentés, seront publiées in-extenso et les intéressés seront à même d'endosser ou de rejeter le rapport qui sera fait.

Il eut été honnête de nous laisser faire nos travaux, et de nous juger après leur exécution au lieu de nous dénoncer et de nous condamner avant que nous les ayons commencés.

Cette condamnation ne nous a du reste nullement gênés, les ouvriers, comme vous avez pu le voir, offrant carrément et honnêtement leur témoignage. L'hésitation qui s'est manifestée au début de notre session, a été en grande partie au désir qu'avait chacun de savoir sur quoi nous allions procéder et comment nous allions procéder.

Les seules personnes qui se soient au début abstenues de venir devant nous, à Toronto, sont les patrons et le fait, rapproché des tentatives faites par le *Globe* d'écarter les ouvriers, est à mon avis plus que significatif. Ce qu'on a voulu c'est empêcher la Commission de faire son enquête, et les déméiés célèbres que le *Globe* a eus avec ses ouvriers, permettent de juger des sentiments qui animent cet organe.

Même dans cette direction, le *Globe* a échoué ; car lorsque les patrons ont vu comment nous procédions, quand ils ont vu que nous nous contentions de chercher à arriver à la vérité, d'arriver à la connaissance des faits, de collectionner des statistiques, sans émettre la moindre opinion, sans diriger notre enquête d'une façon partiale, d'un côté plus que de l'autre, les patrons sont venus, et ont parlé très franchement. Nous arriverons à savoir ce que nous voulons savoir, et nous mettrons tous les faits sous les yeux du public.

Ce qui m'étonne et m'a toujours étonné, du reste, c'est la formidable quantité d'injures qui ont été entassées sur nos pauvres et modestes têtes. Comment nous n'en sommes pas morts, je l'ignore. Mais il parait que nous avons été arrangés de la belle manière depuis Vancouver jusqu'à Halifax. Pourquoi cette rage contre la commission du travail, alors qu'on n'a rien dit contre celle des chemins de fer, par exemple, ou contre toute autre commission. Dois-je en croire ce que me disait un citoyen de Toronto : qu'on craint que nous fassions quelque chose d'utile ? C'est possible.

Nous fonctionnons parfaitement bien depuis quinze jours ; nous procédons aussi rapidement que possible, siégeant de 6 à 8 heures par jour, afin d'arriver le plus promptement au but. Nous allons ajourner pour le temps des fêtes, mais les commissaires devront pendant les vacances s'organiser dans leur province, afin que nous puissions procéder sans aucune perte de temps. Dans ce but j'arriverai à Montréal assez à temps pour assister à la réunion du Conseil Central des Métiers et du Travail.

Agréez monsieur le rédacteur, mes civilités empressées.

JULES HELBRONNER.

Contestation de Jacques-Cartier

L'enquête dans la cause de l'élection contestée de M. Boyer, député de Jacques-Cartier a la législature locale, s'est terminée, samedi, devant l'honorable juge Gill, par la reception des témoignages suivants, en contre-preuve. M. Bisaillon, C.R., représentait le requérant, et M. Geoffrion, C.R., le défendeur.

AGNÈS BÉLANGER, épouse de Honoré Daoust, de Lachine—Je connais Zotique Pilon et je ne le croirais pas sous serment. Il est toujours en fête et je l'ai vu battre sa femme et sa mère.

HONORÉ LAUZON, voiturier, de Sainte-Anne du Bout de l'Ile—J'étais electeur et j'ai voté au poll du village, en bas, vers dix heures et demie. J'ai attendu une dizaine de minutes pour avoir mon tour. Zotique Pilon avait l'habitude de travailler chez M. Lebeau. Je ne croirais pas Zotique Pilon sous serment. J'ai fait un jour un marché avec lui : il n'a pas tenu parole. Je ne dis pas qu'il se parjurerait, mais, moi, je ne le prendrais pas sous serment.

ALEXANDRE SAINT-DENIS, charretier, de Sainte-Anne. J'ai voté au poll d'en bas du village, vers onze heures. Je n'ai pas attendu. Je n'y ai pas vu Zotique Pilon. Je lui ai offert de la boisson, mais il m'a refusé.

OLIVIER BINET, charretier, de Sainte-Geneviève. Je connais bien Israël Cardinal. Je suis allé un soir avant la votation chez M. Chauret et j'ai vu Israël Cardinal. Je n'ai rien remarqué. Ils peuvent être sortis lui et M. Chauret, sans que je le remarque.

Vendredi prochain est le jour fixé pour l'audition au mérite.

CHRONIQUE DE LA MODE PARISIENNE

Nous ne saurions trop mettre en garde nos charmantes lectrices contre les appellations bizarres qu'il plait aux prêtresses de la mode de donner aux étoffes, aux manteaux et aux chapeaux. Si je me permettais de donner mon avis je les engagerais même à supprimer ces noms ronflants, tels que : toques Henri II, casquette Louis XI, chapeau frondeur et autres, par la simple raison que ces noms pompeux égarent les acheteuses puisque la plupart du temps ces coiffures n'ont aucun rapport avec celles de l'époque qu'elles sont censé représenter. Il convient donc de n'attacher que fort peu d'importance à l'étiquette. Le seul chapeau qui se rapproche de sa dénomination est le chapeau Directoire dont la passe évasée forme une gracieuse couronne aux cheveux bruns ou blonds. Cette passe évasée se double de velours clair pour les brunes, foncé pour les blondes. C'est un joli chapeau de théâtre ou de visite, surtout orné d'un bouquet de roses sous le bord pres des cheveux et d'un autre bouquet tout à fait en arrière. Comme chapeau rond, pour toujours porter, pendant les froides journées d'hiver, la toque de loutre reste la plus commode comme la plus seyante des coiffures. Celle-ci en est préferée à la toque d'astrakan. Il faut constater du reste que cette fourrure s'emploie moins en accessoires (c'est-à-dire chapeau, manchon et garnitures), que l'année dernière. Cet hiver on en fait des jupes entières ; ce n'est pas tres joli, pas plus que des jupes de loutre. J'ai même vu une jupe en marmotte et j'ajouterai en passant que la marmotte a en ce moment un regain de succès. Avis à celles qui en possèdent encore des garnitures.

Les derniers grands mariages ont donné une sorte de coup de fouet aux grandes lingères, il a fallu innover, mais les innovations se sont traduites surtout par une recrudescence d'élégance comme matinées ou deshabillées. Ainsi le blanc a détrone le crême, il en sera de même pour les toilettes du soir dont nous parlerons prochainement. Les : chez soi les plus nouveaux sont en gros grain blanc pur, avec flots de tulle uni plissé. Les robes de chambre sont en velours moire, l'etoffe à la mode, nuance bleu libellule, bleu presque invisible, avec ornements de dentelle de Bruges cordonnee d'or. Les jupons de dessous sont en faille grosses côtes dans les trois couleurs cheres à la mode : blanc, rose mauve et reséda.

Pour toujours porter on fait en ce moment des jupons de dessous en flanelle américaine, lisez molleton de coton, à fines rayures de couleur ou à semis de fleurettes bleus ou roses très gaies d'aspect. Ces jupons sont ornés d'un ou deux volants froncés en pareil bordés d'une haute dentelle fantaisie, en fil ou en coton, mais se lavant bien. C'est presque aussi joli que les jupons de soie et en tout cas bien meilleur marché puisque la flanelle americaine vaut environ 1 fr. le mètre.—La lingerie de corps, chemises, camisoles, pantalons et corsage de dessous se fait beaucoup plus simple, on revient peu à peu aux garnitures plates. Les initiales se font extrêmement petites, le plus souvent en lettres anglaises. Parfois on brode le prénom tout entier sur les chemises ou la devise, mais pour le choix de cette derniere la plus grande circonspection est de rigueur pour ne pas prêter à rire. Pour le linge de table, les initiales ont également diminué d'importance. d'importance. C'est plutôt une marque qu'un ornement. Cela tient aux ornements dont sont agrementés les services de table. On voit peu ou point de linge uni et les pièces préparées en vue des cadeaux de l'an sont toutes imprimées ou brodées en couleur avec fleurs, oiseaux, larges rayures et jours assez grands. Un certain genre de linge élégant peut très bien s'offrir à l'occasion du jour de l'an sous prétexte de haute nouveauté. Les femmes serieuses sont fatiguées de recevoir des bonbons ou des fleurs. Les fleurs, surtout à Paris, forment la majeure partie des souvenirs de premier de l'an. Combien de jeunes femmes préféreraient à un bouquet, toujours très coûteux en hiver, un objet personnel, éventail, manche d'ombrelle, boucles de souliers, ou un objet d'étagère ou de buffet. Par ce temps de dépenses forcées, l'utile devrait primer l'agréable. Parmi les nouveautés pouvant être offertes à des indifférents nous citerons une broche des plus originale, simulant par exemple un clou, une epée, une barre d'or ou de diamant (imitation) traversant la robe sans qu'on puisse se rendre compte de la façon dont l'objet a pu pénétrer dans l'etoffe. Ce bijou jeté comme par hasard est des plus artistiques en même temps que nouveau et bon marché. Dans le même ordre d'idee, nous signalons des petites peintures pur Louis XVI, montées en broche avec entourage de fleurs d'or jetés comme au hasard, des agraffes de manteaux et de ceinture, des jardinières et des salières en vieil argent, des éventails de gaz représentant de larges pensées, des éventails écrans pour jeunes filles, en plumes assorties aux toilettes, des en-cas, des coffrets à ouvrage et de ravissants sacs de voyage, le tout absolument nouveau et dans des prix accessibles à toutes les bourses.

BLANCHE DE GÉRY.

LOWELL—C'est mardi prochain, le 13 du présent mois, qu'aura lieu l'élection pour la mairie et les conseillers municipaux. Tous les politiciens et les chercheurs d'offices des deux grands partis politiques sont sur pieds et travaillent avec énergie et sans relâche pour remporter la victoire dans la lutte qui promet d'être très chaude. Le parti canadien est aussi en éveil et fait des efforts inaccoutumés en faveur de nos trois compatriotes qui ont été mis sur les rangs par les democrates et par les républicains. Pour la première fois pour ainsi dire les partis reconnaissent la justice des réclamations des 13,000 canadiens de Lowell, en leur donnant une place sur le bulletin électoral qui leur permettra, si le succès les favorise, d'être représentés par quelqu'un des leurs, au conseil de ville.

TERRIBLE AFFAIRE

La Cité de Montréal à la merci des détectives voleurs.

Arrestation des détectives Fahey et Naeglé et du constable Bureau.

Decouvertes des auteurs de différents vols.

Les prisonniers.

Samedi matin la nouvelle de l'arrestation de deux détectives et d'un gardien de la paix, impliqués dans différents vols s'est repandue à Montréal avec la rapidité de l'eclair et a causé le plus grand emoi. Voici les circonstances de l'affaire, telles que rapportées par les détectives américains, qui sont les accusateurs de nos détectives. Le procès à venir en fera connaitre la vérité ou la fausseté.

Il y a quelques mois, M. Harry Phillips, sportsman bien connu, demeurant rue Drolet, confia la garde de sa maison au détective Fahey, avant de partir pour l'Angleterre, avec le fameux pugiliste John L. Sullivan.

Il se trouvait à New-York quand il apprit que des voleurs s'étaient introduits chez lui et avaient enlevé l'argenterie, des bijoux, etc, etc.

Cette aventure le surprit étrangement et l'idée lui vint que Fahey pouvait peut-être ne pas être entièrement étranger à ce vol et diverses circonstanses dont il avait souvenir et dans lesquelles le détective de l'agence Pinkerton avait joue un rôle assez louche, lui revinrent à la mémoire et confirmèrent ses soupçons.

Il en fit part à un détective de Boston, lui remit des fonds et lui donna carte blanche pour arriver à découvrir la vérité.

Le bostonnais vint à Montréal, fit la connaissance de Fahey, dépensa une somme assez ronde, environ $600, fut présenté à Naeglé et finit par leur persuader qu'il était voleur de profession et qu'il était venu à Montréal pour voir s'il n'y aurait pas quelque bon coup à faire.

L'amitié des trois hommes devint bientôt si étroite que Fahey et Naeglé decouvrirent leur jeu et lui confièrent qu'eux aussi volaient depuis longtemps, mais que leur qualité de détective les mettait à l'abri de tout soupçon.

C'est alors que Fahey proposa, il y a deux mois environ, de voler la caisse de la gare Bonaventure.

Cependant il fallait pour effectuer ce vol obtenir la connivence du gardien de la paix de service à la gare et c'est alors que Naeglé dit qu'il répondait de Bureau, constable de la police de la ville.

C'est Bureau qui fit faire une clef semblable à celle du coffre-fort et le vol eut lieu en plein jour, le dimanche, entre midi et une heure, alors que plusieurs employés étaient absents pour prendre leur diner.

L'argent volé représentait la somme de $1,800 environ qui furent divisées entre les complices, soit $450 chacun.

On avait conçu le projet de voler au paie-maître du Grand-Tronc, au moment où il partirait du bureau central, en cette ville, pour aller payer les employés de la compagnie. Ce vol, au succès duquel la vie du paie-maître devait être, au besoin sacrifiée, aurait mis aux mains des voleurs une somme de $160,000. Mais la partie fut remise.

Le détective de Boston qui s'était fait voleur pour la circonstance retourna aux Etats-Unis et c'est quatre jours plus tard qu'il prévint les autorités du Grand-Tronc et qu'il dénonça les auteurs du vol.

Les directeurs de cette compagnie en informèrent leur detective Flynn qui se rendit alors à Boston et alla voir son collegue.

Tous deux déciderent alors de tendre un piége à Fahey et à Naegelé, et comme le Bostonnais devait revenir à Montréal quelques jours plus tard pour se concerter pour d'autres vols, Fahey lui écrivit deux lettres qui sont actuellement en la possession de M. le magistrat de police Dugas.

Dans l'une de ces lettres, Fahey lui disait : "Tache d'apporter en contrebande un assortiment complet d'outils de voleurs, pinces, monseigneurs, appareils pour faire sauter les coffres-forts, etc., etc.

Dans l'autre il disait que l'on avait de belles opérations à faire, mais qu'il voudrait pénétrer dans des voûtes.

Pendant que les détectives de Boston et de la compagnie du Grand-Tronc s'occupaient de leur côté, la compagnie écrivait à un détective de Chicago, Maxwell, un des plus fins limiers de la police américaine, pour agir aussi.

Maxwell, muni d'une recommandation du détective de Boston, arriva à Montréal et se rendit au lieu de rendez-vous de Fahey et de Naeglé, précisément dans la maison de M. Philipps qui se trouvait vacante et confiée à la charge de Fahey.

Il se présenta comme un voleur de profession, raconta ses exploits et peu à peu obtint à son tour des confidences de ses nouveaux compagnons.

L'affaire de la gare Bonaventure fut racontée avec force détails.

Fahey avoua être l'auteur du vol de $1,300 commis il y a un an dans le bureau des licences, à l'hôtel de ville, vol pour lequel un homme integre, a été un moment soupçonné et suspendu de ses fonctions.

C'est aussi à cause de ce vol que M. Glackmeyer, greffier de la cité, a déboursé le montant de $1,300 ne voulant pas que la cité perdit un seul centin dans cette affaire.

Fahey a avoué au détective Maxwell qu'il avait décidé une femme à assurer son magasin de modiste pour une somme de $6,000. Quelques jours plus tard, il n'y a pas un mois, le feu prenait dans la maison assurée et les compagnies d'assurance payaient un certain montant.

Naeglé s'est vanté qu'un jour, à l'hôtel Péloquin, au Sault-au-Recoillet, un citoyen de Montréal qui se trouvait là, avait montré en sa présence une bague, ornée de diamants, valant $600, et qu'à l'aide d'un complice il la lui avait volée.

Aussitot que le volé s'est aperçu du vol, il en prevint Naeglé, qui avait déja caché l'objet et qui fit fouiller tout le monde dans la maison, et exigea, pour être à l'abri de tout soupçon, qu'on le fouillât lui-même.

Cette bague a été envoyé quelques jours plus tard aux Etats-Unis, pour y être vendue par une agence de voleurs.

Le détective Bostonnais, de son côté, dit avoir reçu de Naegelé, il y a quelques jours, un diamant valant $200, qu'il a volé à une femme après l'avoir enivrée.

Le détective Maxwell a toute une liste des confidences de Naeglé et de Fahey, dans lesquelles ceux-ci disent avoir été les auteurs de vols considérables effectués à Montréal depuis quelques années, mais il ne veut rien livrer en ce moment.

Enfin, le détective Maxwell, le détective bostonnais, Naeglé et Fahey, étaient devenus les meilleurs amis du monde et on était conveuu de voler samedi la nuit, dans les endroits suivants :

—Rue Saint Laurent, dans un magasin de bijouterie, situé à droite. On suppose que c'est chez M. Grothé.

—Au bureau des chars Urbains au coin de la Côte de la Place d'Armes et de la rue Craig. Il parait que Fahey était certain que la caisse devait contenir ce soir-là, quelques milliers de piastres.

—Dans le magasin de MM. Bessette, Lefort et Cie., 1682 rue Notre Dame.

—Dans une maison de la rue Drolet.

Et dans un autre endroit encore.

Toutefois un individu de Montréal, qui est connu, ami intime de Fahey et de Naeglé, avait prevenu ceux-ci de se défier du détective de Boston et en conséquence il avait été resolu que ce serait lui-même qui opérerait le premier, en entrant dans les magasins.

En cas d'alerte ou de surprise, Fahey devait arrêter le bostonnais et le relâcher plus loin. Il aurait dit qu'il lui avait échappé.

La situation devenait grave pour le détective de Boston et il était temps d'agir. Il prévint le détective Flynn qui, jeudi après-midi, se rendit au bureau de M. le juge Dugas et lui expliqua toute l'affaire.

M. Dugas voulant que l'affaire fut tenue aussi secrete que possible, prépara lui-même toute la procédure et vendredi après midi, fit demander le grand connétable Bissonnette pour lui remettre les mandats d'arrestation.

M. Bissonnette partit avec son fils, député grand connétable, et le constable Champagne et se rendit le soir, rue Drolet, pres de la maison de M. Philipps, lieu fixe pour le rendez-vous de Naegelé et de Fahey, afin de fixer les dernières dispositions à prendre pour les vols de la nuit prochaine.

Tous ces renseignements avaient été donnés par le Bostonnais.

A neuf heures, Naegelé fatigué d'attendre Fahey, sortit et fut aussitôt arrêté et conduit au poste central.

Il dit ne rien comprendre à toute cette affaire et se mit à rire.

A dix heures, Fahey fut arrêté à l'hôtel Richelieu, dans la chambre du détective de Boston.

A dix heures et demie, Bureau fut enlevé au marché Sainte-Anne où il se trouvait de garde.

Fahey dit que tout cela est le résultat d'une conspiration montée contre lui.

Quand à Bureau il semble tres affaissé et a fait déjà quelques aveux.

Les prisonniers ont comparu, samedi, devant le juge Dugas, qui les a interrogés en particulier.

A midi, le grand connétable M. Bissonnette a trouvé chez une femme appartenant au demi-monde, une grande caisse propriété de Naeglé et contenant des outils de voleurs.

A une heure les prisonniers ont été conduits à la prison et l'instruction de l'affaire sera continuée aujourd'hui.

Les Canadiens des Etats-Unis

PLATTSBURGH—Le bazar de l'église Saint-Pierre de cette ville, qui s'est terminé lundi de la semaine dernière, a donné un profit de $1,433.18.

ROGERSFIELD—Le bazar de M. l'abbé P. Charbonneau a obtenu un grand succès ; les recettes se montent à $1,600 environ. Les deux concurrentes pour la montre en or ont rapporté à elles seules $1041.84, réparties comme suit : Mlle Betsy Lemaire, $552.34 ; Mlle Mary Wing, $489.50.

MANVILLE—M. l'abbé Bernard, recteur des Canadiens de Manville, R. I., a été transferré à Warren, par son Ordinaire, pour deservir la congrégation de cette localité. Avant le départ de M. Bernard, les Canadiens de Manville lui présentèrent une magnifique adresse qu'ils accompagnèrent d'un service à thé en argent massif. M. le Dr Larivière lut l'adresse et fit la présentation.

BOSTON—Le chœur de l'église Notre-Dame des Victoires se prépare à chanter la magnifique messe de Weber, le jour de Noël.

—Le concert donné, jeudi dernier, à "Horticultural Hall" au profit de l'église Notre-Dame des Victoires, a eu un magnifique succes au point de vue artistique, aussi bien que sous le rapport financier. La salle était comble.

WORCESTER,—Par décision de Sa Grandeur Mgr O'Reilly, évêque de ce diocese, la desserte des Canadiens-français qui resident dans les villages de Pondville, Jamesville et Stoneville a été réunie à celle de Notre-Dame. Cette nouvelle a été accueillie avec la plus vive satisfaction par nos compatriotes qui, depuis longtemps, desiraient être desservis par un prêtre de leur nationalite. Les échevins de la ville d'Auburn ont généreusement offert l'usage gratuit de l'école publique de Stoneville pour servir de chapelle temporaire.

FALL-RIVER—Il a plu à Sa Grandeur Mgr Harkins, de Providence, d'opérer des changements importants dans son diocese depuis quelque temps. Les Canadiens de Fall River, en particulier, ont assurément droit de se réjouir de pouvoir maintenant compter trois paroisses exclusivement canadiennes et desservies par des prêtres de même nationalité. L'ancienne paroisse Notre-Dame de Lourdes avec M. l'abbé Laflamme, comme curé, et, MM. Desnoyers et Berule, comme assistants, la paroisse Sainte-Anne, qui est la plus nombreuse, vient d'être confiée aux soins des révérends Peres Dominicains, qui sont au nombre de quatre : révérends Peres Mothon, Esteva, Sauval et Cormorais ; ils arrivent de Lewiston, Me. De plus, la nouvelle paroisse qui vient d'être formée à Bowenville, faubourg de Fall River, a été confiée aux soins de M. l'abbé Payan, précedemment vicaire à Notre-Dame de Lourdes. Les Canadiens de cette ville se réjouissent de ce nouvel état de choses et semblent partout en éprouver beaucoup de satisfaction.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres details. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Déc. 1887

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR des LOTS:

$60,000

PREMIERE SERIE

Valeur des lots - - - - - - - $50,000

Gros lot, un immeuble de - - - $5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble..........de	$5,000	$5,000
1	Immeuble..........de	2,000	2,000
10	Terrains à Montréal..de	300	3,000
15	Ameublements.......de	200	3,000
20	do ....de	100	2,000
100	Montres d'or.......de	50	5,000
1000	Montres d'argent.....de	20	20,000
1000	do ....de	10	10,000
2,147	Lots valant - - - - - -		$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE

Valeur des lots - - - - - - - $10,000

Gros lot, un immeuble de - - - - $1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble..........de	$1,000	$1,000
2	Immeubles..........de	500	1,000
4	[illegible]outins à battre.....de	250	1,000
50	Chaines d'or.......de	40	2,000
1000	Services de toilette..de	5	5,000
1,057	Lots valant - - - - - -		$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques

MONTREAL, CANADA.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, Etc.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
—ARGENT A PRETER—
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, Etc.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, Etc.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
—OTTAWA—
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux réunis : - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL
ETAL D.— MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN
MANUFACTURIER ET MARCHAND
DE
CHAUSSURES EN GROS !
A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie
PLATRIER
273—RUE DE L'EGLISE—273
OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE
102 ET 104 RUE RIDEAU
Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.
Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL INTERNATIONAL
12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA
Prix de la pension pour les voyageurs, $1.00 par jour. Table d'hôte, $3 par semaine. Excellent menu : Beef-steak, tranches de mouton, huitres en tous genres, venaison durant la saison, à ordre et sous le plus court avis.
On trouve constamment à la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importés directement. On sollicite une visite.
J. W. LANCTOT, Propriétaire.
19 11 87-88

FERRONNERIES
L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiees sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.
McDougall & Cuzner
Enseigne de la grosse Tarrière.
— MAGASINS : —
Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

$20,000 —o— IMMENSE VENTE ! —o— $20,000

LA PLUS EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES !

IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES D'ICI AU JOUR DE L'AN - - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCEE - - PAS DE CREDIT !

KEARNS & RYAN

98 et 100 rue SPARKS

Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATEUR
DE
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS
Coin des rues Dalhousie et Sain Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAU
VIT

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. / 8.25 " / 4.30 P. M.	Pour MONTREAL TROIS-RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. / 11.00 P. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. / 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. / 3.15 P. M.	Pour PRESCOTT, NEW-YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.
D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.
LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

Montreal et Ottawa

ET

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là a 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal a 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant a la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York a 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Généra
PERCY R. TODD,
Agent général des Passagers.